

problèmes dans l'Ouest du Canada serait de reconnaître officiellement la langue des principaux groupes linguistiques comme langue régionale.

Il y a un autre domaine dont il faudrait parler brièvement. Bien que le bilinguisme au sein de la fonction publique soit compréhensible et souhaitable, afin que les Canadiens puissent être servis dans les deux langues officielles, il est toujours dangereux que cette politique soit poussée à l'extrême. Si le but du bilinguisme dans la fonction publique est de permettre aux citoyens dans leurs rapports avec les institutions gouvernementales et les sociétés de la Couronne de communiquer dans une des deux langues officielles, il n'est pas nécessaire d'exiger que chaque fonctionnaire soit bilingue. La connaissance des deux langues ne doit pas être une condition requise de tous ceux qui servent leur pays au Canada ou à l'étranger. Il n'y a aucune raison valable qui empêcherait la fonction publique d'accepter un candidat unilingue (français ou anglais) pourvu de talents exceptionnels ou qui connaîtrait une langue officielle en plus d'une ou deux autres. La connaissance d'une langue slave serait sûrement un avantage marqué dans les missions commerciales et diplomatiques de l'Europe centrale ou du Sud-Est ou la connaissance de l'italien, du portugais et de l'espagnol dans les relations avec les pays latins.

Si les droits linguistiques garantis il y a 100 ans doivent être modifiés, monsieur l'Orateur, ne faudrait-il pas inclure dans notre amendement l'anglais, le français et les langues des autres groupes ethniques du pays? Pourtant rien de la sorte n'a été fait.

Enfin, monsieur l'Orateur, puis-je faire observer que ce ne sont pas seulement mes propres doutes que j'ai émis au sujet du bill? J'ai fait également connaître les réserves des dirigeants de groupes et d'associations ethniques au Canada. Je les ai versées au compte rendu. Dans l'étude de cette mesure législative, le gouvernement aurait dû prêter attention aux opinions de telles personnes et les incorporer dans les articles du bill afin de rendre celui-ci acceptable à tous les intéressés. Naturellement, si le gouvernement se propose d'imposer ce bill—et, comme il détient la majorité, nous ne pouvons l'en empêcher—il n'y a qu'une seule chose à dire et c'est que le peuple ne tient pas à ce qu'on le lui impose. Ce bill est mal conçu. Il a de dangereuses ramifications qui pourraient irrémédiablement diviser le pays.

• (9.50 p.m.)

M. H. A. Moore (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, avant de dire pourquoi je m'oppose à ce bill, qu'il me soit permis de déclarer ceci. Personne ne s'oppose au bill pour supprimer la langue française, ni d'ailleurs quelque autre langue parlée au Canada. Les droits d'un groupe quelconque à une langue ou à une culture ne devraient pas disparaître. Dans l'Ouest, qui forme la moitié du Canada, monsieur l'Orateur, comme il arrive aussi dans d'autres régions, nous ne croyons pas devoir nous considérer comme engagés dans les anciennes querelles entre Français et

Anglais au Canada. Que nous parlions l'anglais ne fait pas de nous des Canadiens anglais. La plupart d'entre nous n'ont de sang ni français ni anglais dans les veines. Beaucoup d'entre nous ont étudié le français à l'école; certains sont même assez versés dans cette langue. A peine avions-nous quitté l'école que nous en oublions immédiatement la plus grande partie car nous n'avions plus aucun contact avec la langue. Notre langue maternelle étant l'anglais, quelle que soit notre race d'origine, nous employions la langue de notre région et n'avions aucune raison de faire un effort en vue de conserver notre acquis en français. Nous voici maintenant en présence d'un bill qui ne signifie peut-être pas grand-chose mais qui est de mauvais augure en ce qui nous concerne. Le gouvernement fédéral n'emploie pas ceux qui ne parlent que l'anglais. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que seuls les habitants du centre du Canada, qui ont eu l'occasion de parler les deux langues dès l'enfance, pourront obtenir un emploi. Nous qui avons toujours cru être des Canadiens, et beaucoup d'entre nous qui étions prêts à nous battre pour le Canada, nous nous apercevons qu'il nous reste le privilège de payer des impôts qui assureront des salaires à ces Canadiens privilégiés qui, en raison de leur connaissance du français, remplissent les conditions qui leur donnent accès à la fonction publique.

Qu'en est-il de ceux qui ne parlent que l'anglais et sont employés dans la fonction publique fédérale, surtout à Ottawa? Leurs chances d'avancement sont zéro. Ce bill, si injuste que cela nous paraisse, étend cette situation aux forces armées et même peut-être à la Gendarmerie royale du Canada. Ensuite il y a, bien entendu, la prime de 7 p. 100 pour les traitements de ces êtres fortunés. Quoi d'étonnant à ce que nous soyons inquiets? Nous avons pu lire, dans le *Citizen* d'Ottawa de mercredi 21 mai, le titre suivant: "*Merit Reinstated for Promotion in Public Service*". Quel aveu! Quel espoir! L'obligation de tenir compte du mérite pour l'avancement des fonctionnaires ne figure nulle part, dans le bill. Je doute que cette déclaration amène rien de bon. Elle ne garantit en tout cas aucunement les droits des Canadiens d'expression anglaise.

La question des droits du langage à l'échelon national n'est qu'une petite partie d'un problème beaucoup plus vaste. La question est la suivante: Est-il raisonnable d'espérer qu'une simple législation puisse arrêter, et encore moins renverser, le courant de l'évolution naturelle de la société? Voilà, me semble-t-il, ce que nous tentons de faire par cette mesure législative et par d'autres mesures dans le même domaine susceptibles d'être présentées ultérieurement. Ce bill est censé avoir

[M. Skoreyko.]